

## Annnonce de la journée du 14 octobre 2010

Le collectif *Former des enseignants* organise le 14 octobre prochain une journée spécifique concernant l'année 2010-2011 et la Formation des enseignants. Nous aborderons les problèmes rencontrés dans les composantes (UFR et IUFM) : mise en place des nouveaux masters, effectifs, problèmes rencontrés par les collègues, centres départementaux, année de stage pour les lauréats 2010... Sous réserve de la décision du Bureau National du 30 septembre, le SNESUP pourra prendre en charge jusqu'à deux déplacements par université, soit un syndiqué bien au courant de la situation du premier degré, et un autre pour le second degré. Il est nécessaire, *a minima*, que le questionnaire ci-dessus ait été préalablement rempli.

## Enquête :

### « Et chez vous, ça va comment ? »

#### Sommaire :

- . **Enquête** : « Et chez vous, ça va comment ? »
- . **Une année où on avance en aveugle [dans un brouillard imposé]**
- . **Les positions à tenir**

Exprimez-vous sur le **forum** :  
[forum-fdm@list.snesup.fr](mailto:forum-fdm@list.snesup.fr)

*Pour tout contact*  
Secrétariat : 01.44.79.96.18

Vous avez des questions à poser, des informations à transmettre. Vous pouvez joindre le collectif à [formations@snesup.fr](mailto:formations@snesup.fr)

#### AGENDA :

- . **journée du 14 octobre 2010**

Allez visiter régulièrement le site du SNESUP : [www.snesup.fr](http://www.snesup.fr)

. **Appel des chercheurs** :  
[http://www.sauvonslarecherche.fr/spip.php?page=article&id\\_article=3245](http://www.sauvonslarecherche.fr/spip.php?page=article&id_article=3245)

#### I/ INFORMATIONS SUR LES FLUX ETUDIANTS ET LES INSCRIPTIONS

##### Flux étudiants :

##### Master professeurs des écoles :

Inscrits M1

Inscrits M2

Répartition selon les sites (par rapport à la capacité d'accueil ou aux flux attendus) :

##### Professeurs des lycées et collèges :

Inscrits M1

Inscrits M2

Répartition selon les disciplines :

selon les universités :

Inscriptions des étudiants en cas d'inscription conjointe ?

##### Nombre de groupes dans chaque centre ou chaque université :

Suppression de groupes

Etat de service des formateurs (sous-services, sur-services...)

Eventuellement recrutements (contractuels..)

Sites menacés :

#### II/ RELATIONS AVEC L'EMPLOYEUR (RECTORAT, IA) :

Nombre de postes au concours PE :

Politique de stages pour les étudiants de Master(terrains offerts..) :

Intervention des formateurs de l'IUFM dans la formation

- des professeurs-stagiaires :

- des T 1 :

Missions des maîtres-formateurs :

Conventions entre rectorats et universités :

### III/ MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS DES FORMATIONS :

Est-ce qu'il y a des conventions signées entre universités relativement aux moyens d'enseignement ?

Qui supporte le coût des formations ?

Est-ce l'université intégratrice qui finance les interventions des personnels IUFM dans les spécialités d'autres universités ?

Qui finance dans le cas d'interventions de personnels d'universités non intégratrices dans une formation IUFM ?

Comment se font les recrutements de nouveaux collègues (profils, laboratoires de rattachement...)

### IV/ MISE EN PLACE DES MASTERS

#### Problèmes relatifs à la scolarité

Mise en place d'un régime salarié pour les étudiants de master ?

Existence de commissions type VAE/VES pour les candidats ayant bénéficié de l'autorisation de s'inscrire en M2 et qui n'auront pas le concours ?

Mise en place de modules de préparation au concours pour les M2 : modalités

Mode de prise en charge dans le master des étudiants non admissibles (stages...) :

#### Modes d'évaluation du master et problèmes liés à la formation

Part contrôle continu / contrôle terminal

Modes de compensation : entre UE pour un semestre / entre semestres

Coefficients (pondération d'ECTS)

Problèmes liés à l'évaluation

#### Organisation des enseignements :

Règles de répartition CM : TP

Rémunération CM : TP

Taille des groupes

Quel type de répartition des enseignements selon les statuts (enseignants-chercheurs, PRAG, maîtres-formateurs, temps partagés...)

Modes de prise en charge de la polyvalence dans la conception des UE :

Place des professionnels de terrain dans la formation :

Intégration des stages :

Tutorat, visites durant les stages :

Nature et place du travail d'études et de recherche (mémoire..), modes de rémunération :

Qui assure les missions de coordination et comment sont-elles rémunérées

Visibilité des services et des rémunérations pour l'année :

### V/ AUTRES PROBLEMES, REMARQUES

Renvoyer ce questionnaire à [formations@snesup.fr](mailto:formations@snesup.fr)

## Une année où on avance en aveugle [dans un brouillard imposé]

Presque partout, on constate un effondrement sans précédent du nombre des étudiants se préparant aux métiers de l'enseignement réellement inscrits dans les masters EF [enseignement et formation], conséquence d'une série de causes de nature fort différentes, mais qui convergent toutes pour diminuer la visibilité de nos formations pour les étudiants (et plus généralement pour toute la population) :

- la diminution continue du nombre de postes mis aux concours ces dernières années (de l'ordre de 50% en moyenne pour le CRPE) est de plus en plus intégrée par les étudiants qui anticipent la poursuite de cette évolution (même si cette année le nombre de postes a pu légèrement augmenter pour quelques CAPES) ;
- les informations sur les épreuves des nouveaux concours ont été tardives et restent incomplètes, ce qui renforce les incertitudes et les réticences des étudiants à s'engager ;
- l'allongement de la durée de la formation pour devenir enseignant et ses conséquences financières (sans accompagnement garanti et sans l'année de stagiaire rémunéré) conduit de nombreux étudiants à changer d'objectif et donc de formation ;
- le manque de visibilité sur la formation, qui résulte des cafouillages ministériels, de l'agrément tardif et donc du montage des formations dans l'urgence et la précipitation, n'a pas permis une information fiable et disponible en temps voulu, d'autant plus que ces informations n'ont pas toujours été transmises (volontairement ou non) aux étudiants potentiellement intéressés (particulièrement en Licence).
  - Les choix stratégiques des étudiants ont donc été influencés par ces évolutions négatives récentes et perturbés par des informations toujours insuffisantes et partielles, parfois fausses. Qui plus est, parmi ceux qui se sont inscrits, on constate une proportion fortement croissante d'étudiants salariés alors que les responsables des formations n'ont pas toujours pris en compte cette évolution.

Dans la majorité des IUFM, le nombre d'étudiants inscrits en M1 est, à ce jour, environ la moitié du nombre de places offertes. Nombre de personnels enseignants vont se retrouver en

sous-service. Dans certaines universités, certains vacataires ont déjà été remerciés après quelques heures de travail pour préparer les étudiants aux écrits du CRPE. D'autres avaient été recrutés et n'ont même pas eu l'occasion de commencer leurs cours.

Nous nous interrogeons sur la stratégie de certains directeurs d'IUFM qui, devant cette situation, préfèrent conserver des groupes d'étudiants à effectifs lourds pour un master, d'une trentaine d'étudiants, plutôt que d'utiliser le potentiel de formateurs dont ils disposent pour ouvrir quelques groupes de plus afin d'en alléger les effectifs. Cette prise de position est d'autant plus contestable qu'elle nous fait passer à côté d'une réelle occasion d'améliorer les conditions de travail des étudiants et des formateurs. Cette stratégie peut se révéler dangereuse car elle peut conduire à une diminution des moyens affectés par l'université aux masters enseignement et formation. Nos responsables gestionnaires auront beau rôle de nous montrer que notre encadrement est pléthorique.

### Les positions à tenir

**« Deux années pour convaincre et créer les conditions d'autres choix ! »**

- l'État, futur employeur, doit donner les moyens pour assurer une formation de qualité ;
- les universités intégratrices doivent flécher les moyens équivalents à ceux auparavant affectés aux IUFM à leurs « composantes IUFM » et à la formation des enseignants, en termes financiers, de personnels et de locaux ;
- des conventions claires doivent être signées entre établissements, à savoir : entre les universités « intégratrices » et les autres universités et entre les composantes IUFM et les autres composantes assurant des activités de formation des enseignants ;
- définition du rôle des IUFM « intégrés » aux universités ;
- une place doit être faite au potentiel de formation des IUFM auprès des rectorats ;
- un plan pluriannuel de recrutement
- le maintien d'un maillage territorial des lieux et de l'offre de formation (contre le démantèlement des centres départementaux et contre la constitution de pôles d'excellence...)

**Le SNESUP a déposé un recours auprès du Conseil d'État contre l'arrêté du 12 mai 2010, publié le 18 juillet 2010 et abrogeant le cahier des charges de la Formation des maîtres**

## APPEL INTERNATIONAL DE CHERCHEURS

[http://www.sauvonslarecherche.fr/spip.php?page=article&id\\_article=3245](http://www.sauvonslarecherche.fr/spip.php?page=article&id_article=3245)

**CONTRE** la dissolution de l'Institut National de Recherche Pédagogique (INRP, France) !

**POUR** que l'INRP ait les moyens de développer ses missions au service de la recherche, de l'éducation et de la formation !

La disparition de l'Institut National de Recherche Pédagogique (INRP) est programmée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2011, date à laquelle il sera intégré à l'École normale supérieure de Lyon (ENSL). Les signataires, issus des communautés internationales de recherche concernées par l'éducation et la formation, constatent que la décision des ministères français de réduire l'INRP à un département au sein de l'ENSL :

- est imposée, sans consultation, ni sur son intérêt scientifique et institutionnel, ni sur ses modalités de réalisation ;
- ne tient aucun compte des conclusions des procédures actuelles d'évaluation en France. L'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES) préconise en effet de "pérenniser les missions centrales de l'INRP" - "diffusion des résultats de la recherche en éducation, évaluation des innovations pédagogiques, expertise opérationnelle acquise sur le terrain grâce aux enseignants associés, actions de formation des enseignants, veille scientifique et technologique, conservation et développement des collections muséographiques et bibliographiques en matière de recherche en éducation" ;
- détruit, par la dissolution de l'INRP et l'abandon de la tutelle Éducation nationale, des liens précieux entre recherche et acteurs de l'éducation.

**Les signataires refusent que :**

- la France perde son outil national de recherche en éducation et le remplace par une plateforme sans personnels de recherche permanents, qui n'assurera pas les travaux sur le long terme comme seule pourrait le faire une structure pérenne ;
- l'abandon du Musée National de l'Éducation (Rouen) et la dilution des recherches du Service d'Histoire de l'Éducation (Paris) mutilent le potentiel de l'INRP ;
- le repli sur Lyon -concentration géographique des unités mixtes- fasse de l'INRP un établissement régional dont le service ne couvre plus tous les domaines -recherche, ingénierie pédagogique, expertise, aide à la décision, ressources, médiation ;
- l'abandon de la tutelle interministérielle (Éducation nationale, Recherche, Enseignement Supérieur) détruit la complémentarité des expériences entre recherche et acteurs de terrain et interdit des travaux collaboratifs avec les enseignants, de la maternelle à l'université, dont les résultats reconnus peuvent être utilisés dans les classes ;
- l'enfermement des travaux de l'INRP dans l'espace institutionnel de la formation des « élites » disciplinaires qu'est une ENS conduise au dépérissement des recherches sur les formes élémentaires des savoirs fondamentaux et leur transmission scolaire, à l'abandon de recherches nouvelles sur la prolongation de la formation à l'âge adulte ;
- un interlocuteur français crucial, en matière de recherche en éducation à l'échelle européenne et internationale, disparaisse.

**Les signataires demandent pour l'INRP** une refondation constructive, sans violence institutionnelle qui renforcerait l'instabilité de la gouvernance dénoncée par le rapport de l'AERES. **"Aucun autre établissement en France n'offrant un service comparable"** comme le souligne son directeur, **l'INRP doit être un institut de recherche, sous tutelle interministérielle, disposant des moyens humains et financiers à la hauteur de ses missions au service de la recherche et de tous les acteurs de l'éducation et de la formation.**